

# J'ai été démarché. Que faire?

- **Je menace de déposer plainte si les appels répétitifs et non souhaités se poursuivent**
- **Je cesse de répondre aux sollicitations**
  - Ne pas décrocher aux appels, quand bien même insistants
- **Je consulte [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr) pour en savoir plus sur**
  - Les obligations d'un établissement recevant du public en matière d'accessibilité
  - Les démarches pour se faire dédommager

# J'ai été abusé. Que faire?

- **J'ai été abusé et je suis lésé**
  - j'ai payé pour une prestation inexistante ou insatisfaisante
- **Il faut exiger à la société le remboursement**
  - certaines le font.
- **Il faut se signaler à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) de son département**
  - pour dénoncer les faits de démarchage abusif
  - en détaillant ce qui s'est produit
  - en joignant toutes les pièces relatives au litige dénoncé.
- **Il n'est pas utile que je porte plainte dès lors que**
  - Je me suis signalé à la DDPP. En cas de saisine d'un procureur ou d'un juge par la DDPP, son signalement à cette dernière équivaut à une plainte.
- **Je me porte partie civile**
  - **Agfac et Ad'AP.org** : des procédures contentieuses ont été rédigées et adressées respectivement au procureur de la République près le **TGI de Paris** et au procureur de la République près le **TGI de Lyon**.
  - Je me fais connaître auprès du tribunal concerné